

Domaine obligatoire	
Titre	Loi sur le travail et Santé/Sécurité au travail
Description	<p>Une composante centrale du travail syndical consiste à vérifier l'observation des dispositions relevant du droit du travail. Les secrétaires syndicaux/-ales doivent également connaître les principales dispositions relatives à la protection des données. Par ailleurs, la protection de la santé et la sécurité au travail revêtent une importance majeure. Il est donc essentiel de contrôler et de surveiller l'observation des prescriptions applicables. Les secrétaires syndicaux/-ales jouent à cet égard un rôle primordial puisque ce sont eux qui signalent les infractions aux organes d'application compétents. Ils/Elles doivent connaître les campagnes de prévention actuelles, mais aussi être en mesure d'identifier les problèmes de harcèlement moral, de stress, et être au fait des modalités d'intervention. Ils/Elles doivent aussi être au courant de la marge de manœuvre juridique et de ses limites.</p>
Le module contribue au développement des compétences opérationnelles suivantes	<p>A2, A4, B1, B2, B3, D6, G1, G2, H1, H3, H4</p> <p>Objectifs :</p> <p>Les participant-e-s</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissent les dispositions de la Loi sur le travail et de ses ordonnances • identifient les problèmes liés à la protection des données • identifient les problèmes liés à la protection de la santé, au harcèlement moral et à la sécurité au travail • connaissent la responsabilité des différents acteurs et le rôle des secrétaires syndicaux/-ales
Attestation des compétences	<p>Les participant-e-s répondent à des questions sur les thèmes abordés</p> <ul style="list-style-type: none"> • partiellement à choix multiples • partiellement par mots-clés <p>Le support de cours est autorisé. Les exercices s'effectuent par écrit individuellement ou en groupes (déclarés) et sont remis à l'animateur/-trice du cours pour correction. Les compétences sont attestées lorsque le/la candidat-e obtient 70% des points au moins.</p>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le travail et ses ordonnances • Enregistrement de la durée du travail, risques psychosociaux au travail • Rapports de travail précaires/atypiques • Protection des données • Études de cas • Protection de la santé : rôles et organes d'application • Campagnes de prévention actuelles • Harcèlement moral, stress • Rôle et mission des secrétaires syndicaux/-ales • Acteurs et instances
Durée de validité de l'attestation des compétences	6 ans
Durée du module	2 jours
Remarques	Ce module relève du domaine obligatoire de la formation